



## Changement de 3ème prénom

-----  
Par judith12

Bonjour,

J'ai un 3ème prénom que je souhaiterais de tout coeur faire supprimer de mes papiers, notamment car j'aimerais me marier et que ce prénom ne soit pas prononcé pendant la cérémonie.

Le prénom est un prénom français, classique, aucunement ridicule ou sujet à moqueries. En revanche, il me pèse énormément car a été donné en hommage à une personne de ma famille qui m'a fait énormément de mal (rien de légalement répréhensible) et que je ne vois plus depuis 20 ans.

J'ai déjà fait une demande en ce sens il y a un peu plus d'un an mais de façon un peu légère, sans constituer de dossier (j'ai simplement expliqué mes raisons plus précisément mais je n'ai apporté aucun témoignage par exemple). L'agent d'état civil a refusé ma demande. Je n'ai pas à l'époque fait appel de cette décision devant le juge, un peu dépité d'une réponse que je n'envisageais pas du tout (je pensais bêtement qu'un 3ème prénom n'ayant aucune sorte d'importance, les agents d'état civil n'appliquaient pas ou pas aussi strictement les critères jurisprudentiels en la matière). Pensez-vous que je puisse faire quelque chose ou que c'est peine perdue ? L'idée que ce prénom soit prononcé lorsque je me marierai me glace le sang...merci par avance pour votre aide!

-----  
Par Rambotte

Vous auriez probablement plus de chance en demandant juste avant la cérémonie que ce 3ème prénom ne soit pas prononcé.

Voire même ne pas l'écrire dans les documents à renseigner et à remettre à la mairie : si ça se trouve, ça va passer, l'ommission pourrait ne pas être détectée ni corrigée.